



## PROCÈS-VERBAL

#6

de l'assemblée publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 1<sup>ER</sup> MAI 2024** à 17 h 30.

### SONT PRÉSENTS :

Monsieur Éric Alan Caldwell, président du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, vice-présidente du conseil d'administration

Monsieur Alan DeSousa, membre du conseil d'administration

Madame Gracia Kasoki Katahwa, membre du conseil d'administration

Monsieur Alex Bottausci, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Ouellet, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Le May, membre du conseil d'administration

Madame Suzanne Lareau, membre du conseil d'administration

### EST PRÉSENTE PAR VIDÉOCONFÉRENCE :

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Éric Alan Caldwell, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que madame Marie-Claude Léonard, directrice générale et madame Nicole N. Barezi, secrétaire corporative. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 37, l'assemblée débute.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle huit (8) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 48.

À 18 h 12, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

La directrice générale fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2024-045 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1<sup>ER</sup> MAI 2024

PROPOSÉ par madame Catherine Morency  
APPUYÉ par monsieur Alan DeSousa

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2024-046 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENU LE 3 AVRIL 2024

PROPOSÉ par monsieur Alex Bottausci  
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 3 avril 2024.

CA-2024-047 ADJUGER UN CONTRAT  
WSP CANADA INC. ET CIMA+ S.E.N.C.  
SERVICES SPÉCIALISÉS EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (AUTOMATISATION)  
6000028305

VU le rapport du directeur exécutif – TI, innovation et transformation

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ouellet  
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adjuger à « **WSP CANADA INC.** », un contrat pour le bloc 1 des services spécialisés en technologie de l'information (Automatisation), pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 1<sup>er</sup> mai 2027, au montant de **3 324 250,00 \$**, plus les taxes de **497 806,44 \$**;
  - 2° d'adjuger à « **CIMA+ S.E.N.C.** », un contrat pour le bloc 2 des services spécialisés en technologie de l'information (Automatisation), pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 1<sup>er</sup> mai 2027, au montant de **2 093 500,00 \$**, plus les taxes de **313 501,63 \$**;
  - 3° d'autoriser une enveloppe supplémentaire pour le bloc 1 pour les ajustements de prix liés à l'IPC, au montant de **66 485,00 \$**, plus les taxes de **9 956,13 \$**;
  - 4° d'autoriser une enveloppe supplémentaire pour le bloc 2 pour les ajustements de prix liés à l'IPC, au montant de **41 870,00 \$**, plus les taxes de **6 270,03 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **6 353 639,23 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (6000028305).

	<b>IMPUTATION</b>
Centre	Type U
Compte	551440
Ordre interne / OTP	Type U

CA-2024-048 APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT  
6362222 CANADA INC. - CREATECH  
SERVICES SPÉCIALISÉS EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (SAP)  
6000011188  
RÉSOLUTIONS CA-2021-047 ET CA-2022-129

VU le rapport du directeur exécutif – TI, innovation et transformation

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ouellet  
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'approuver une modification au contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information (SAP), pour la pratique d'affaires SAP1 - Gestion de projets SAP, adjugé à « **6362222 CANADA INC. - CREATECH** », pour un montant supplémentaire de **217 490,00 \$**, plus les taxes de **32 569,13 \$**;
  - 2° d'approuver une modification au contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information (SAP), pour la pratique d'affaires SAP4 - SAP Finance et logistique, adjugé à l'entreprise « **6362222 CANADA INC. - CREATECH** », pour un montant supplémentaire de **1 841 485,60 \$**, plus les taxes de **275 762,47 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **2 367 307,20 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000011188).

	IMPUTATION
Centre	Type U
Compte	551440
Ordre interne / OTP	Type U

CA-2024-049 AUTORISER UNE CONVENTION D'ENTREPOSAGE IDÉAL CENTRE LOGISTIQUE MONTRÉAL INC. ESPACES SITUÉS AU 150, BOULEVARD MONTRÉAL-TORONTO, À LACHINE 6000029494  
RÉSOLUTIONS CA-2006-018, CA-2008-159, CA 2009-213, CA-2011-162, CA-2014-115, CA-2019-077 ET CA-2021-105

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et entretien et du directeur principal - Projets, infrastructures et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Marie-Claude Baril  
 APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU d'autoriser une convention d'entreposage entre Idéal **CENTRE LOGISTIQUE MONTRÉAL INC.** et la Société de transport de Montréal, pour des espaces situés au 150, boulevard Montréal-Toronto, à Lachine, province de Québec (ci-après « l'Entrepôt Idéal »), pour une période de cinq (5) ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2024 et se terminant le 31 mai 2029, pour un montant de **1 991 641,74 \$** avant taxes;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **2 289 890,09 \$**, toutes taxes actuelles incluses (6000029494).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Centre	97431	
Compte	573110	573110
Ordre interne		Multiple
<b>Montants</b>	<b>1 022 391,03 \$</b>	<b>1 267 499,06 \$</b>

CA-2024-050 DÉPÔT DES RAPPORTS DE 2023 : D'ACTIVITÉ ET CEUX PORTANT SUR LES PSO, PDD, PDAU ET PAÉE

VU le rapport du directeur général adjoint – Stratégies, relations partenaires et communications et du directeur exécutif – Talents, diversité et expérience employé

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Suzanne Lareau  
 APPUYÉ par monsieur Alan DeSousa

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU de prendre acte du dépôt des rapports complémentaires suivants :
- Le Rapport d'activité 2023;
  - Le Rapport 2023 du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025) et de son complément, le Plan de transition et de relance;
  - Le Rapport 2023 du Plan de développement durable (PDD 2025);

- Le Rapport 2023 du Plan de développement d'accessibilité universelle (PDAU 2016-2020);
- Le Rapport 2023 du Plan d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE 2022-2023).

le tout selon des termes substantiellement conformes aux projets de documents joints en annexe à la recommandation.

CA-2024-051 AUTORISER LA VALEUR DES GRATUITÉS DÉCOULANT D'UNE ENTENTE COMMERCIALE COLLECTIF MÉDIA S.E.C., FILIALE DE TRANSGESCO

VU le rapport du directeur général adjoint – Stratégies, relations partenaires et communications

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Suzanne Lareau  
 APPUYÉ par monsieur Alan DeSousa

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la valeur des gratuités découlant d'une entente commerciale provenant de **COLLECTIF MÉDIA S.E.C., FILIALE DE TRANSGESCO**. Ces gratuités peuvent être utilisées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2033 et ont une valeur de **28 780 000 \$**, plus les taxes de **4 309 805 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **33 089 805 \$**, toutes taxes actuelles incluses.

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Compte	599521	599521	599521
Ordre interne	733604	733606	733605-733599-733600
<b>Montants</b>	<b>22 995 000 \$</b>	<b>5 173 875 \$</b>	<b>4 920 930 \$</b>

CA-2024-052 AUTORISER L'ENTENTE À INTERVENIR SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TRANSGESCO VENTE DES BIENS MEUBLES ACQUIS ACCESSOIREMENT DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DES BIENS IMMEUBLES REQUIS POUR LE PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE

VU le rapport de la directrice principale – Projets, infrastructures et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Suzanne Lareau  
 APPUYÉ par monsieur Alan DeSousa

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'autoriser l'entente à intervenir entre la Société de transport de Montréal (« STM ») et la **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TRANSGESCO** (« Transgesco ») relativement à la vente des biens meubles acquis accessoirement dans le cadre de l'acquisition des biens immeubles requis pour le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (ci-après le « PLB »), dont copie est jointe en annexe confidentielle;

2° d'autoriser les signataires à accepter toute modification non substantielle et mineure à l'entente et qui n'est pas incompatible avec la présente recommandation.;

	IMPUTATION
Ordre interne / OTP	GPM.150117.V1.21.25.01
Règlement d'emprunt	R-177-4

CA-2024-053 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMITÉS ET DU SOUS-COMITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024 RÉSOLUTION CA-2024-033

VU le rapport du Secrétariat corporatif

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Suzanne Lareau  
APPUYÉ par monsieur Alan DeSousa

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de modifier la composition des comités et du sous-comité du conseil d'administration adoptée à la séance du 13 mars 2024 (CA-2024-033), selon la liste paraphée par la secrétaire corporative de la Société qui est jointe à la présente recommandation pour en faire partie intégrante;
  - 2° de rendre effectives les nouvelles nominations prévues à la présente liste à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

CA-2024-054 AUTORISER LE RENOUELEMENT DE LA PROTECTION D'ASSURANCE MULTIRISQUE DES BIENS DE LA STM AVEC PLUSIEURS COMPAGNIES D'ASSURANCES MARSH CANADA LIMITÉE

VU le rapport de la directrice exécutive – Finances, approvisionnement, affaires juridiques, normes et conformité et trésorerie

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Suzanne Lareau  
APPUYÉ par monsieur Alan DeSousa

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de renouveler la protection d'assurance multirisque des biens de la STM avec plusieurs compagnies d'assurances, pour la période du 31 mai 2024 au 31 mai 2025
  - 2° d'autoriser le paiement de la prime annuelle à **MARSH CANADA LIMITÉE** pour un montant de **4 005 174,00 \$**, plus la taxe provinciale de 9 % au montant de **360 466,00 \$**;
  - 3° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;
  - 4° d'autoriser la directrice générale de la STM à payer les primes additionnelles visant la couverture d'assurance des biens additionnels spécifiés en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

le tout pour un montant maximum pour la Société de **4 365 640,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses.

	IMPUTATION
Centre	97120
Compte	545510

CA-2024-055 AUTORISER LE RENOUELEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DE LA STM MARSH CANADA LIMITÉE

VU le rapport de la directrice exécutive – Finances, approvisionnement, affaires juridiques, normes et conformité et trésorerie

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Suzanne Lareau  
APPUYÉ par monsieur Alan DeSousa

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de renouveler la protection d'assurance responsabilité civile excédentaire de la STM avec Les Souscripteurs de Lloyd's, pour la période du 31 mai 2024 au 31 mai 2027;

2° d'autoriser le paiement de la prime à **MARSH CANADA LIMITÉE** pour un montant de **1 136 287 \$**, plus la taxe provinciale de 9 % au montant de **102 356**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 238 553 \$**, toutes taxes actuelles incluses.

	<b>IMPUTATION</b>
Centre	97120
Compte	545510

CA-2024-056 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 18 h 19.

Les résolutions CA-2024-045 à CA-2024-056 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du  
conseil d'administration**

**Secrétaire corporative**

\_\_\_\_\_  
**ÉRIC ALAN CALDWELL**

\_\_\_\_\_  
**NICOLE N. BAREZI**

**ANNEXE A**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE**  
**LE MERCREDI 1<sup>er</sup> MAI 2024 À 17 h 30**

**INTERVENANT PRÉSENT À L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

<b><u>NOM</u></b>	<b><u>SUJET DE L'INTERVENTION</u></b>
<b><u>QUESTION 1</u></b>	
Monsieur Ruijia Yang	<p>Monsieur Yang désire poser des questions portant sur la Refonte du réseau bus dans l'ouest de l'Île et sur la communication à la clientèle concernant les détours.</p> <p>La CDPQ-Infra a annoncé que le déploiement du REM est de nouveau retardé, on vise maintenant 2025. Monsieur Yang souhaiterait savoir d'une part quels seront les impacts de ce report sur la Refonte envisagée par la STM, et d'autre part, quand la STM sera-t-elle en mesure d'informer la clientèle des changements occasionnés par ce report.</p> <p>Quant à la deuxième question, monsieur Yang relate qu'une communication déficiente concernant l'affichage (les détours, les parcours alternatifs, les nouveaux arrêts temporaires et les arrêts annulés) peut affecter le parcours-client. Récemment, en collaboration avec Transit, la STM a mis à l'essai un nouvel outil d'intelligence artificielle de visualisation des détours en cours sur le réseau bus. Considérant que cette solution s'applique qu'aux parcours, ce dernier veut connaître quels sont les outils de communication pour informer la clientèle sur l'emplacement des arrêts temporaires.</p>
Le Président	<p>Le président réfère la question à madame Marie-Claude Léonard, directrice générale.</p> <p>La STM s'ajustera à l'échéancier du REM. La Refonte du réseau bus a pour objectifs d'améliorer l'expérience client et de rendre le réseau plus attrayant, notamment en favorisant l'accès à des services fréquents, des correspondances efficaces en complémentarité avec le métro et le REM. Dès le début de la démarche, pour chaque secteur, la STM a tenu des consultations publiques au cours desquelles la clientèle a été invitée à faire part de leurs suggestions et poser des questions. Les modifications liées à la refonte s'appliqueront progressivement et seront arrimées à la mise en service du REM. Une campagne de communications sera faite en amont selon le calendrier de mise en service du REM visant à informer la clientèle des changements, indique la directrice générale de la STM.</p> <p>Quant à la deuxième question madame Martine Ouellet, Chef de division – information &amp; service à la clientèle est invitée à donner des éléments de réponse. Madame Ouellet annonce que la solution touchant les détours a été mise en fonction à compter d'aujourd'hui. L'outil a été nettement amélioré, tant pour les nouveaux arrêts que les arrêts existants y ont été intégrés. La STM poursuit ses travaux visant à trouver des pistes de solutions pour ajouter les directions sur les numéros de lignes et à l'optimisation des dispositifs d'informations des autobus (girouettes).</p>

---

**QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL**

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites comme elles ont été reçues, sans révision ni modifications.

**QUESTION 2**

Monsieur Robert Bijoux	Première question J'ai utilisé le système Crono de recharge le 10 avril, pour ma carte Opus. Je sais d'emblée qu'il est fortement recommandé d'enregistrer sa carte en cas de perte ou vol. Je
------------------------	--

recommanderai d'enregistrer une carte de crédit prépayée sur votre système en attendant que celui-ci soit sécuritaire. Ayant acheté des titres de transport, le reçu fut envoyé via mon courriel. Examinons une situation : je perds ou me fais voler ma carte sans enregistrement. En présentant ce reçu comme preuve, puis-je me faire rembourser et bloquer l'utilisation indésirable de la carte – puisque toutes les informations nécessaires sont sur le reçu?

Deuxième question Les guichetiers sont-ils au courant de tous les cas qui peuvent surgir en référence à la nouvelle mouture de chargement électronique et la problématique citée ci-dessus?

Le Président

Le président invite monsieur Éric Lavoie, Directeur principal DE-TI, Innovation et transformation, à répondre à la question.

Le système pour la recharge sur mobile (Chrono) repose sur des assises de normes très élevées de sécurité pour les transactions bancaires (la norme PCI DSS/ Payment Card Industry Data Security Standard). Il peut donc être utilisé en toute confiance, assure monsieur Lavoie.

Quant à la perte d'une carte OPUS, la méthode privilégiée demeure l'enregistrement de la carte afin de pouvoir rapidement procéder à l'annulation de la carte perdue et le recouvrement du solde des titres sur une nouvelle carte. La STM est bien au fait de la situation, c'est pourquoi des discussions auprès des partenaires (ARTM et les autres opérateurs de transport métropolitain) sont en cours pour corriger la situation afin de l'adapter à la politique de remboursement. Effectivement, les politiques de remboursement actuelles (émises par l'ARTM) ne permettent pas sur seule présentation du reçu de récupérer le solde des titres sur une carte non enregistrée. Le système de paiement sur mobile est encore en adaptation progressive et les discussions se poursuivent avec les partenaires pour afin d'analyser comment faire évoluer les pratiques et les politiques d'affaires pour ces différents cas de figure, tout en assurant ne pas offrir de nouvelles possibilités de fraude de façon indésirable, poursuit monsieur Lavoie.

Pour terminer, monsieur Lavoie explique que les agents de station reçoivent toutes les instructions et formations au préalable lorsque de nouvelles fonctionnalités sont ainsi déployées. Ceux-ci sont en mesure de résoudre les cas les plus simples, et pour les cas les plus complexes, le Service à la clientèle est mieux outillé pour les résoudre.

---

### QUESTION 3

Monsieur Philippe Paré

Hi there, the STM operates a couple of shared taxibus in the agglomeration. These are currently not available in chrono, transit or Google maps. Could it please be possible for the stm to release a Flex to it's General Transit Feed Specification so that the shared taxibus could be intergrated?

Le Président

Le président invite monsieur Éric Lavoie, Directeur principal DE-TI, Innovation et transformation, à répondre à la question.

Mr. Lavoie explained that currently the taxi information is not available in the various applications that provides real time positioning and forecasting for public transport – in other words, that data is not being fed in the GTFS published by the STM. We have asked the experts in the information technology team, to review what it would mean to add this data to the feed. At which point, we should be able to perform a cost/benefit analysis and make a decision if this is an avenue we should explore. This is a longer-term decision.

---

### QUESTION 4

Monsieur Christopher McCray

Bonjour, Le prolongement des voies réservées sur Sherbrooke Est entre le secteur du pont Jacques-Cartier et le centre-ville est évoqué depuis plusieurs années. Le projet figure dans les cartes du Mouvement Bus 2021-2025. Les autobus de la ligne 24 sont systématiquement bloqués dans le trafic au centre-ville et particulièrement à l'approche ouest du pont Jacques-Cartier le soir.



Cette situation fait en sorte qu'il y a souvent du "bus bunching", où 2 ou même 3 autobus restent coincés ensemble, ce qui rend la fréquence des bus peu prévisible. Pourriez-vous nous donner une mise à jour du projet de voies réservées dans ce secteur de l'axe Sherbrooke et un échancier pour l'implantation? Merci beaucoup!

Le Président

Le président invite monsieur Michel Tremblay, Directeur - Planification et développement des réseaux, à répondre à la question.

Effectivement, nous sommes conscients des problématiques des bus dans ce secteur. Certaines études ont été réalisées dans le passé et nécessitent une mise à jour. Les enjeux ont augmenté au cours des derniers mois avec les travaux du tunnel Louis H Lafontaine. Des discussions seront entamées avec la ville de Montréal pour trouver des solutions concernant les enjeux de partage de la route en fonction des besoins de déplacements. Au stade actuel, aucun échancier n'est déterminé, au cours des prochains mois, un suivi sera fait sur l'évolution de ce dossier, explique monsieur Tremblay.

---

#### QUESTION 5

Madame Gale Pettus

Bonjour, J'espère que vous allez bien. Je vous écris pour vous expliquer comment le 125 est inefficace. Le 125 est insupportable. C'est souvent jusqu'à 30 minutes en retard lors des heures de pointe. Je vois régulièrement les usagers descendre de l'autobus pour marcher, car en raison de sa lenteur: c'est plus rapide de marcher entre Berri et Davison dans les deux directions. Je vous écris pour vous demander de l'aide. Est-ce que ce serait possible d'enlever le 125 de la circulation du pont? C'est la seule ligne qui sert Hochelaga/Ville Marie d'est en ouest. Je dirais qu'une fois sur deux je regrette mon choix de prendre le 125 et je me demande pourquoi ça existe. Est-ce que vous avez des plans pour améliorer la fiabilité et l'efficacité du 125? Je vois constamment des usagers attendant le 125 à un arrêt perdre patience, ils décident plutôt de marcher après avoir attendu 20 minutes. Je vois constamment le monde descendre, car le 125 est paralysé dans la circulation des autos solos. J'ai une application sur mon cell qui utilise mon GPS pour calculer la vitesse moyenne et c'est souvent 4 km/h entre Berri et Frontenac. Je travaille sur Ontario, j'habite sur Ontario et j'évite le 125 avec toutes mes forces, car je sais que ça va empirer ma journée. Merci d'avance et je vous souhaite une excellente journée.

Le Président

Le président réfère la question à monsieur Michel Tremblay, Directeur - Planification et développement des réseaux.

Monsieur Tremblay indique que l'équipe de Planification développement des réseaux est consciente de l'enjeu qui est particulièrement présent en pointe de l'après-midi en direction est. Nous observons effectivement une grande variabilité dans les temps de parcours et des retards moyens assez importants. Pour cette raison, des pistes de solutions ont été mises en place telles que l'ajout de temps de battement en fin de parcours ainsi que le changement des départs de la ligne à partir de la station de métro Frontenac.

Une analyse sera faite en vue de déterminer s'il y a lieu de faire des modifications au parcours et un suivi sera effectué à cet effet.

---

#### QUESTION 6

Monsieur Karim Kammah

Bonjour, La ligne 125 sur la rue Ontario est constamment à l'arrêt. Coincée dans le trafic à l'heure de pointe. Avez-vous des discussions avec la ville par rapport à leur promesse d'élimination du trafic de transit par l'administration en place (promesse de 2021)? Avez-vous des discussions avec le SPVM dont les agents qui gèrent les feux de circulation nous disent que leur priorité est de "vider Papineau" (forcément au détriment du trafic sur Ontario et de la ligne 125) Merci

Le Président

Le président réfère la question à monsieur Michel Tremblay, Directeur - Planification et développement des réseaux.

Monsieur Tremblay fait un rappel des pistes de solutions indiquées dans les deux questions précédentes portant sur le même enjeu, plus précisément sur les feux prioritaires actuellement en place à la rue Champlain. Les mesures adoptées ne régleront pas le problème de congestion, mais permettront d'améliorer les temps de déplacement. Quant au SPVM, ce secteur ne peut pas être paralysé complètement pour les automobilistes au profit du transport collectif. De plus, la ligne verte du métro demeure toujours une autre alternative pour la clientèle.

---

#### QUESTION 7

Madame Chloé Baillargeon

Chers membres du conseil d'administration, Depuis la mise en chantier du métro Saint-Michel pour des rénovations majeures de structure qui dureront deux ans, les citoyens du quartier se questionnent. Pourquoi des travaux de cette envergure, qui touchent la dalle de béton de chaque édicule, la dalle extérieure, la reconstruction d'escaliers, la réfection du puits de ventilation, n'incluent pas l'ajout d'ascenseurs ? Alors que cette station est au bout de la ligne bleue, elle devrait figurer parmi les stations prioritaires pour la mobilité de tous. La station Saint-Michel est l'une des plus achalandées, au 18e rang sur 68 et les lignes d'autobus 141 et 67 sont au 1er et 3e rang d'achalandage. De plus 41,4% des habitants du quartier utilisent le métro, versus 34,5% dans les autres quartiers. -Est-ce que lors de ces travaux de structure des puits d'ascenseurs seront construits, pour faciliter l'installation future d'ascenseurs ? - Est-ce qu'au moins un édicule aura des escaliers roulants dans les deux sens? Car pour l'instant il n'y a un seul escalier roulant qui monte par édicule. Pour descendre ce sont des escaliers fixes, ce qui est un grand inconvénient pour les personnes à mobilité réduite. -Pouvez-vous nous garantir que Saint-Michel fera partie des prochaines stations à avoir des ascenseurs, car cette station rencontre tous les critères établis par la STM. Merci

Le Président

Le président demande à monsieur Patrick Sergerie, Premier directeur principal DGA - Projets et infrastructure de fournir des éléments de réponses

Arrimé avec le plan stratégique (PSO 2030), le Plan de développement d'accessibilité universelle de la STM est fondé sur une vision d'excellence pour la clientèle ayant des limitations fonctionnelles. Toutefois, la STM est confrontée à des enjeux de financement, non seulement pour l'exploitation et l'entretien de son réseau, mais aussi pour tous les projets de modernisation des actifs et de bonification du réseau. Cette situation amène la Société à faire des choix déchirants tout en assurant la sécurité et la fiabilité du service. Étant donnée la situation financière, la STM doit prioriser la rénovation des infrastructures et des équipements qui présentent un état de dégradation avancé. C'est pourquoi des travaux de modernisation sont en cours à la station Saint-Michel. Par ailleurs, bien que nos demandes prébudgétaires incluaient notamment une demande en lien avec la suite du programme d'accessibilité universelle, les sommes ne sont toujours pas confirmés par notre bailleur de fonds. L'ajout éventuel d'ascenseurs à la station St-Michel n'entraînerait aucune reprise de travaux. À l'instar des travaux de rénovation, nous devons également prioriser ceux concernant l'accessibilité, une décision sera prise pour la suite des choses. Pour le moment, on ignore encore si Saint-Michel deviendra à court terme accessible pour les personnes handicapées, avec l'ajout d'un ascenseur. La STM poursuit toujours sa cible d'atteindre 41 stations universellement accessibles d'ici 2030. En ce qui concerne les escaliers mécaniques, aucun changement n'est prévu dans le cadre des travaux en cours. Les trois escaliers mécaniques seront maintenus dans l'édicule principal et un escalier mécanique dans l'édicule secondaire, répond monsieur Sergerie.

Un suivi sera fait sur la question portant sur les escaliers mécaniques.

---

QUESTION 8

Madame Maude Josée

Voici une pétition de plus de 500 personnes pour les ascenseurs au Métro Saint-Michel <https://www.change.org/p/un-ascenseur-au-m%C3%A9tro-saint-michel-pour-une-meilleure-accessibilit%C3%A9>  
Merci beaucoup

**Un ascenseur au métro Saint-Michel pour une meilleure accessibilité.**



514 Signatures 1 000 Prochain objectif  
Soutenir maintenant

Signez cette pétition

Prénom   
Nom de famille